



© AJENA

Association AJENA
Rénovation du siège de l'association à Lons-le-Saunier (39)
Architecte: Ahlem PARIS (39)

Découvrez le programme Effilogis sur
www.affilogis.fr

PROJETS ÉLIGIBLES

Les aides s'adressent aux collectivités territoriales de moins de 40 000 habitants et aux associations loi 1901. Les opérations éligibles concernent les projets de bâtiments tertiaires implantés en région Bourgogne-Franche-Comté, en phase « PROGRAMMATION », « ÉTUDES » ou en phase « TRAVAUX ».

- ▶ Aide à la « PROGRAMMATION » : présentez la proposition d'un programmiste ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage;
- ▶ Aide aux « ÉTUDES »: présentez le programme définissant le niveau de performance énergétique attendu et la proposition du contrat de maîtrise d'œuvre;
- ▶ Appel à projets « TRAVAUX »: présentez le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique;
- ▶ Pour les projets de rénovation de logements seuls, voir l'aide spécifique Effilogis (www.affilogis.fr).

DES BÂTIMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE, C'EST UN PATRIMOINE PLUS DURABLE.

Aides financières :

- ▶ **Jusqu'à 60 000 €** pour la programmation et les études (conception, ingénierie écologique);
- ▶ **Jusqu'à 120 000 €** pour les travaux de rénovation;
- ▶ **Jusqu'à 24 000 €** de bonus pour la production d'énergies renouvelables;
- ▶ **Jusqu'à 24 000 €** de bonus pour l'approche environnementale (biodiversité, prévention et réemploi des déchets du BTP).

Accompagnement technique des projets

Valorisation du projet via la communication du programme Effilogis

POUR DÉPOSER UNE DEMANDE

Le dossier doit être renseigné sur la plateforme web Effilogis à l'adresse : <http://monprojet.affilogis.fr>

Par ailleurs, **un courrier de demande signé doit être adressé à :**
Madame la Présidente

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Service Efficacité Énergétique et Bâtiment
4, square Castan - CS51857 - 25031 Besançon CEDEX

**RÉNOVATION DE BÂTIMENTS
PUBLICS & ASSOCIATIFS**

AIDES ET APPEL À PROJETS
2024-2025

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

CONDITIONS

TECHNIQUES

► Performance énergétique:

Maîtres d'ouvrage	Exigences minimales
Communes de moins de 5 000 habitants, structures intercommunales de moins de 20 000 habitants et associations de moins de 20 salariés	BBC Cep* ≤ Créf - 40 %
Communes entre 5 000 et 40 000 habitants, structures intercommunales entre 20 000 et 40 000 habitants, associations de 20 salariés et plus	Performance Cep* ≤ Créf - 60 %

- **Émissions de GES:** calcul selon l'arrêté du 10 avril 2020;
- **Confort d'été:** mise en œuvre de protections solaires extérieures;
- **Matériaux biosourcés:** obligation minimale sur les menuiseries extérieures et le plancher haut. Pas d'obligation de mise en œuvre sur les murs, mais chiffrage d'une variante biosourcée;
- **Perméabilité à l'air:** obligation de mesure à réception des travaux avec un Q4 < 1.5 m³ / h. m²;
- **Commissionnement:** obligation sur les lots systèmes et l'éclairage;
- **Éco-conditionnalités:** obligations concernant l'eau et les déchets.

AIDES

ATTRIBUÉES

PROGRAMMES ET ÉTUDES

- **Aide à la programmation:** subvention à hauteur de **50 % du coût de programmation**, plafonnée à **30 000 €**;
- **Aide aux études:** subvention à hauteur de **30 % du coût des études**, plafonnée à **30 000 €** par opération.

SÉLECTION DES PROJETS

Instruction technique au fil de l'eau.
Décision de financement après expertise technique.

CALENDRIER DES DÉCISIONS

Date limite de dépôt des dossiers	Décision
3 septembre 2024	novembre 2024
31 décembre 2024	début 2025
avril 2025	septembre 2025
septembre 2025	novembre 2025
décembre 2025	début 2026

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

* Consommation d'énergie primaire (Cep) annuelle en kilowattheures par m² de Surface Hors Œuvre Nette au sens de la réglementation thermique (SHON RT): kWh_{ep}/m².an. La Créf est la consommation conventionnelle de référence du bâtiment.

** Voir critères dans le règlement de l'appel à projets

Conditions détaillées des aides et règlement de l'appel à projets disponibles sur: www.affilogis.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez: effilogis@bourgognefranchecomte.fr

- Départements 25, 39, 70, 90 - Emilie Degrey
emilie.degrey@bourgognefranchecomte.fr
Tél : 03 81 61 63 24
- Départements 21, 58, 71, 89 - Amélia Kyriakakis
amelia.kyriakakis@bourgognefranchecomte.fr
Tél : 03 81 61 63 92

TRAVAUX: APPEL À PROJETS

- **Aide:** subvention selon la mise en œuvre de matériaux biosourcés.

Objectifs du projet	Niveau énergétique BBC Rénovation
Matériaux biosourcés pour les menuiseries extérieures et l'isolation du plancher haut	20 % des coûts retenus Aide plafonnée à 100 000 €
Matériaux biosourcés pour les menuiseries extérieures, l'isolation du plancher haut et l'isolation des murs	30 % des coûts retenus Aide plafonnée à 120 000 €

Coûts retenus : coûts hors aménagements intérieurs, VRD et installations photovoltaïques.

- **Bonifications d'aide sur des aspects particuliers:**

Aspect	Mise en œuvre particulière	Montant de la bonification
Énergies renouvelables	Installation géothermique de surface	+10 % d'aide
	Installation solaire thermique	+10 % d'aide
Environnement	Démarche exemplaire en matière de biodiversité	+10 % d'aide
	Démarche exemplaire de prévention et réemploi des déchets du BTP	+10 % d'aide

SÉLECTION DES PROJETS

Instruction dans le cadre d'un appel à projets.
Évaluation par un comité technique après expertise.
Sélection des projets par un jury**.

CALENDRIER DES DÉCISIONS

Date limite de dépôt des dossiers	Décision
31 décembre 2024	juillet 2025
30 juin 2025	février 2026
31 décembre 2025	juillet 2026

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.